

Direction générale de la coordination,  
de la planification, de la performance et de la qualité

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 23 avril 2019

**Objet : Demande d'accès**  
**N/Réf. : 1847 00/2019-2020.016**

Nous donnons suite à votre courriel reçu le 5 avril dernier pour recevoir copie du document que vous décrivez comme suit :

« Par établissement, les inscriptions à un médecin de famille depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 jusqu'au 31 mars 2019. Inclure également le nombre d'inscriptions au guichet d'accès par période » (*sic*).

Nous vous communiquons, sous l'onglet 1, le document répondant à votre demande d'accès que nos recherches ont permis de repérer.

Par ailleurs, nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-annexée une note explicative à cet égard.

Veillez agréer, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint,

Original signé  
Pierre Lafleur

p. j.

N/Réf. : 19-CM-00019-66